

Tome 4 : Fiches actions

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE
N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DITE DIRECTIVE « HABITATS »

**Site Natura 2000 FR7200702
« Forêts dunaires de la Teste de Buch »**

Site d'importance communautaire (SIC)

Mars 2012

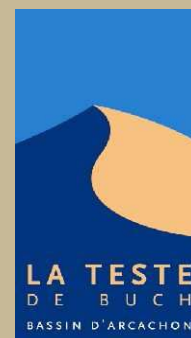


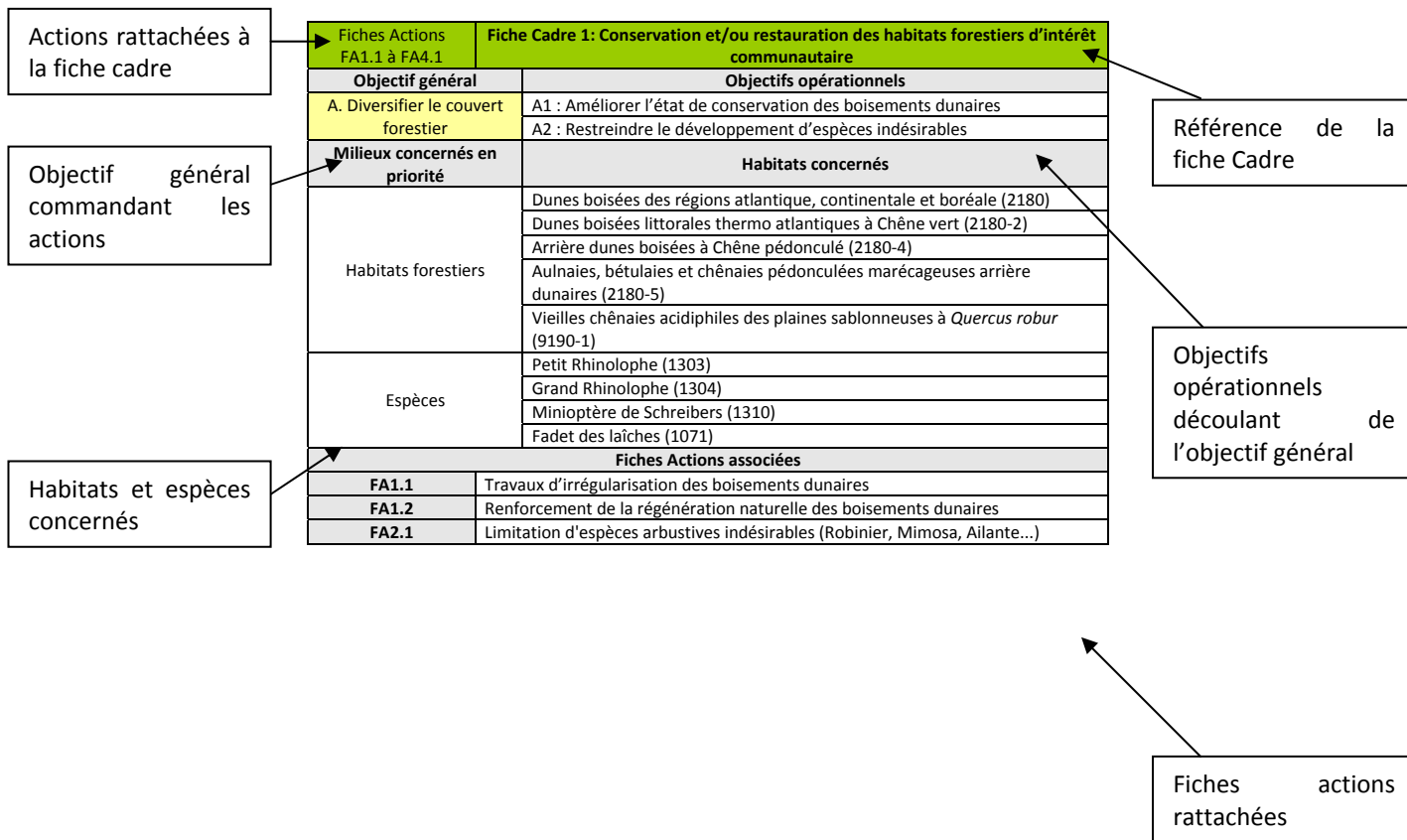


Table des matières

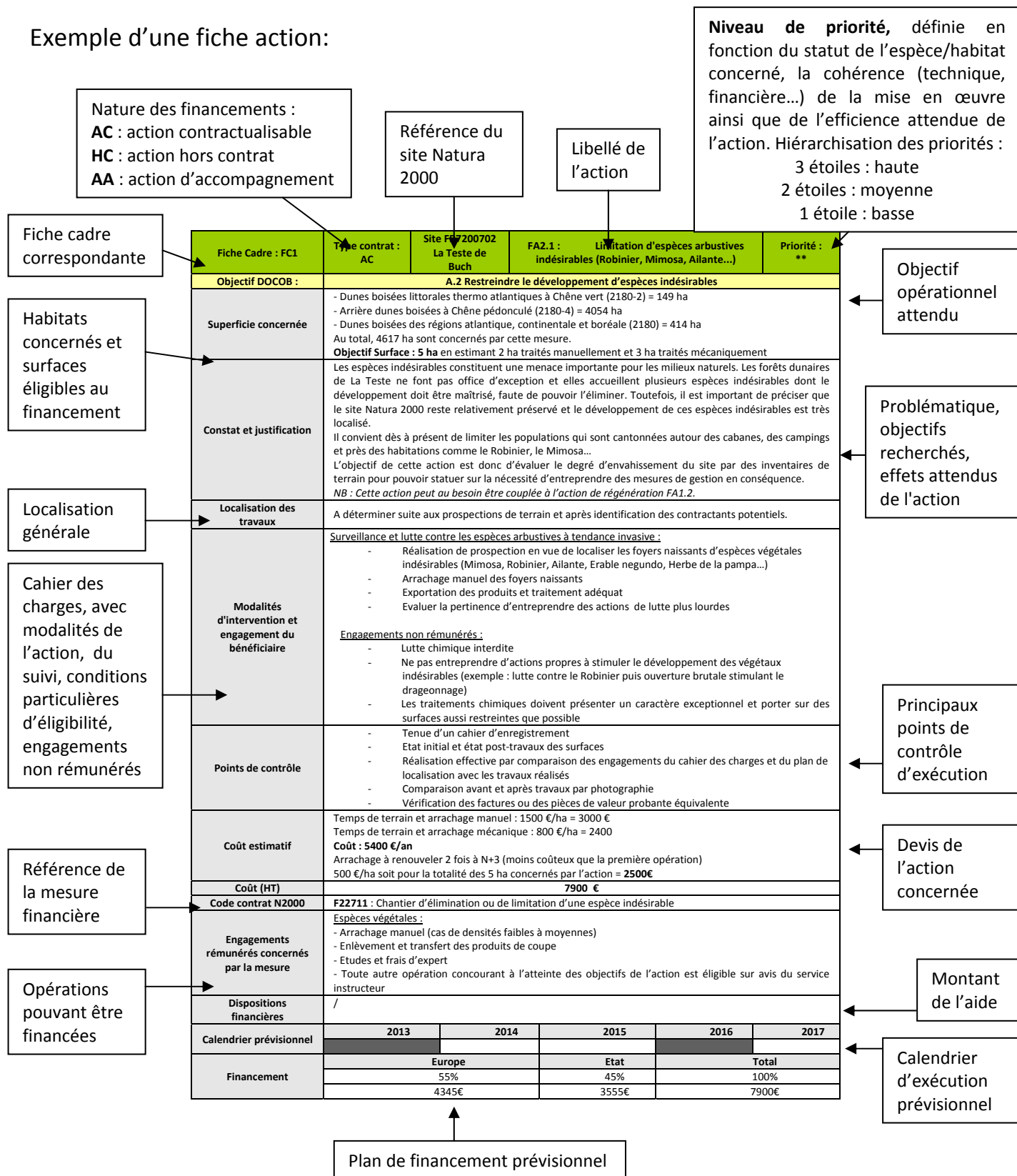
Fiche cadre 1 : Conservation et/ou restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire.....	5
Objectif A 1_ Améliorer l'état de conservation des boisements dunaires	
FA1.1 : Travaux d'irrégularisation des boisements dunaires	
FA1.2 : Renforcement de la régénération naturelle des boisements dunaires	
Objectif A 2_Restreindre le développement d'espèces indésirables	
FA2.1 : Limitation d'espèces arbustives indésirables (Robinier, Mimosa, Ailante...)	
Fiche cadre 2 : Mise en place de mesures spécifiques à certains habitats d'intérêt majeur.....	12
Objectif B 1_ Améliorer l'état de conservation des boisements humides arrière-dunaires	
FB1.1: Restauration des boisements humides arrière dunaires	
Objectif B 2_Diversifier les habitats humides (2180-5)	
FB2.1 : Travaux de création et d'entretien de lande humide	
Fiche cadre 3 : Mise en place de mesures spécifiques à certaines espèces d'intérêt majeur.....	17
Objectif C 1_Renforcement de la capacité d'accueil des insectes saproxylophages	
FC1.1 : Conservation d'arbres sénescents feuillus comme refuge pour la faune	
Objectif C 2_Maintien d'un contexte favorable aux Chiroptères	
FC2.1 : Protection des gîtes et renforcement de la capacité d'accueil des Chiroptères	
FC2.2 : Création d'une signalétique sur les enjeux de préservation de la biodiversité en forêt et sur les comportements à adopter	
Fiche cadre 4 : Sensibilisation autour des richesses du site Natura 2000.....	23
Objectif D 1_Donner aux acteurs du territoire les outils nécessaires à une meilleure appropriation du patrimoine naturel	
FD1.1 : Création d'une signalétique sur les enjeux de la préservation de la biodiversité en forêt	
Fiche cadre 5 : Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel.....	26
Objectif E 1_Améliorer les connaissances sur la faune	
FE1.1 : Compléter les inventaires faunistiques	
Objectif E 2_Améliorer les connaissances sur la flore et les habitats d'intérêt communautaire	
FE2.1 : Poursuivre le diagnostic sur les pelouses rases arrière dunaires (2130-5/2150*) sur les landes sèches thermo-atlantiques (4030-4) et les ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse (2130-4*)	
Fiche cadre 6: L'animation du DOCOB.....	30
Objectif G_S'assurer de la réalisation des actions du DOCOB et de leur suivi	
FF1.1 : Action d'accompagnement : Animation du DOCOB	

Le cahier des charges est organisé de la manière suivante : les « fiches Cadre » définissent les principaux objectifs et milieux concernés et portent une ou plusieurs « fiches Actions », définissant les modalités de mise en place. L'explication de leur contenu est présentée ci-dessous.

Exemple d'une fiche cadre :



Exemple d'une fiche action:



Il est utile de préciser que ces fiches actions ont un caractère expérimental, notamment celles qui concernent la sylviculture et pourront être adaptées au contexte. Quant à l'estimation des coûts, il s'agit d'un montant donné à titre indicatif, certaines opérations peuvent ne pas être nécessaires.

Fiches Actions FA1.1 à FA2.1		Fiche Cadre 1: Conservation et/ou restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
A. Diversifier le couvert forestier		A1 : Améliorer l'état de conservation des boisements dunaires	
		A2 : Restreindre le développement d'espèces indésirables	
Milieus concernés en priorité		Habitats concernés	
Habitats forestiers		Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180)	
		Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180-2)	
		Arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4)	
		Aulnaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires (2180-5)	
		Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> (9190-1)	
Espèces		Petit Rhinolophe (1303)	
		Grand Rhinolophe (1304)	
		Minoptère de Schreibers (1310)	
		Fadet des laïches (1071)	
Fiches Actions associées			
FA1.1	Travaux d'irrégularisation des boisements dunaires		
FA1.2	Renforcement de la régénération naturelle des boisements dunaires		
FA2.1	Limitation d'espèces arbustives indésirables (Robinier, Mimosa, Ailante...)		

Fiche Cadre : FC1	Type contrat : AC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FA1.1 : Travaux d'irrégularisation des boisements dunaires	Priorité : ***
Objectif DOCOB : A1 : Améliorer l'état de conservation des boisements dunaires				
Superficie concernée	<ul style="list-style-type: none"> - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180) = 566 ha - Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180-2) = 149 ha - Arrières dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4) = 4054 ha Soit 4 769 ha concernés par cette mesure. Notre premier objectif est de mettre en place cette action de régénération sur à peu près 15 ha .			
Constat et justification	<p>En forêt privée usagère, la pratique ancienne du gemmage et les pratiques d'usage ont privilégié le Pin maritime en strate arborée et la formation d'une futaie régulière vieillie. Le diagnostic écologique a mis en exergue que les Chênes (vert et pédonculé) sont présents en sous étage, mais restent sous représentés dans l'étage dominant. Ce constat est en lien avec l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui reste globalement moyen à mauvais à l'échelle du massif.</p> <p>L'objectif est ici de diversifier la structure et la composition des peuplements afin de créer une diversité de micro-habitats reposant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions d'irrégularisation visant à diversifier la structure verticale des boisements (répartition des classes d'âge), - Des actions au profit des essences les moins représentées en strate arborée (les Chênes vert et pédonculé). <p>Ces travaux d'irrégularisation auront tendance à privilégier les feuillus naturellement. En effet, le caractère héliophile du Pin maritime peut conduire à sa raréfaction dans un peuplement mélangé traité en futaie irrégulière. Cependant, l'ouverture ponctuelle du couvert arboré après dégagement localisé des feuillus, pourra permettre la régénération naturelle du Pin (Voir contrat FA1.2 « Renforcement de la régénération naturelle des boisements dunaires »).</p> <p>L'action vise à retrouver un état de conservation favorable pour les boisements, mais aussi à pérenniser le potentiel d'accueil de certaines espèces faunistiques comme les Chiroptères. En effet, plus une forêt est diversifiée, notamment en essences avec une structure hétérogène, plus elle est riche en insectes (fort intérêt des vieux Chênes), ce qui contribue également à la diversité du cortège de Chiroptères.</p> <p>La présence de vieux Chênes est favorable à plusieurs insectes saproxylophages et notamment au Grand capricorne, principalement inféodée à cette essence.</p> <p><i>NB : Le guide des recommandations paysagères prévoit de favoriser la régénération naturelle de feuillus, il s'agit donc de conforter cette démarche dans le DOCOB car elle entre totalement dans ces objectifs de conservation de la biodiversité.</i></p> <p><i>Cette action peut être couplée avec FC1.1 « Conservation d'arbres sénescents feuillus comme refuge pour la faune » selon des modalités techniques à définir avec la structure animatrice.</i></p>			
Localisation des travaux	Le zonage est à déterminer après identification des contractants potentiels.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>La conduite des peuplements doit rester compatible avec la production et le renouvellement simultanés. Le peuplement à moyen terme devra comporter 4 étages nettement différenciés, ou 4 principales classes d'âge ou de grosseur, dont une réservée aux semis, accrus ou rejets et une aux arbres adultes ou très âgés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des modalités des marges de volume au niveau régional : A défaut de définition des modalités de marges de volume et des valeurs cibles des indicateurs de renouvellement pour une forêt littorale à base de Pin maritime, traitée en futaie irrégulière, la structure animatrice s'appuiera sur le « Guide des sylvicultures – Forêts littorales atlantiques dunaires »* pour fixer les travaux accompagnant l'amorce d'une structuration irrégulière. - Les essences seront recrutées et favorisées pour obtenir un mélange. Elles devront être adaptées à la station, ne pas être envahissantes, ni contraignantes, y compris celles du sous étage ligneux. - Emploi de produits phytosanitaires et débroussaillants interdit. 			

	<p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés. <p>Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentiers de randonnée) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce. La période d'intervention sera fixée en liaison avec l'animateur du site Natura 2000 qui prendra le cas échéant l'avis d'expert. Il semble opportun que le réseau de cloisonnement soit mis en place dès le lancement de l'irrégularisation avec des entraxes lâches dans un premier temps (24 mètres puis 12 mètres si la régénération est obtenue, 12 mètres si des coupes mécanisées sont prévues).</p> <p><u>Suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats signés et surfaces concernées - Cartographie des surfaces forestières engagées dans le cadre de cette mesure - Suivi écologique des parcelles concernées : habitats et espèces concernés 				
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 				
Coût estimatif	<p>Surcoût des travaux d'exploitation au bénéfice des habitats et des espèces :</p> <p>Coût : 800 € / ha soit 12000 € pour 15 ha</p> <p>Entretien des peuplements comprenant des opérations de régénération ou d'amélioration après la coupe (2 passages pour le dégagement des semis N+1 et N+5)</p> <p>Coût : 2x600€ / ha soit 18000 € pour 15 ha</p> <p>Coût total = 30 000 €</p>				
Coût (HT)	30 000 €				
Code contrat N2000	F22715 – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<p>Accompagnement de la régénération et des jeunes stades du peuplement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégagement de taches de semis naturels, manuels ou mécaniques (ne pas utiliser le débroussaillieur landais) ; - Dégagement des semis artificiels ; - Nettoyement ; - Dépressage et cloisonnement ; - Lutte contre les espèces (herbacées ou arbustive) concurrentes. <p>Etudes et frais d'expert (coût inférieur à 12 % du montant des travaux)</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</p>				
Dispositions financières	<p>Sur devis</p> <p>Modalités de versement des aides : paiement sur facture acquittée</p> <p>Plafond : 2000€ / ha</p> <p>Montant de l'aide : jusqu'à 80% de la dépense éligible</p> <p>Dans le cas où le contrat Natura 2000 prévoit de financer une coupe de bois (réalisée au bénéfice des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site et donc hors d'une logique de production), une déduction du montant estimé des produits, qui doit rester marginal par rapport au montant du contrat, sera réalisée au moment de l'instruction du contrat. En Revanche, si la coupe de bois est contractualisée en engagement non rémunéré, aucune condition particulière n'est fixée pour le devenir des bois.</p> <p>Encadrement technique de chantier plafonné à 12 % du montant total de la mesure (repérage, organisation et suivi de l'opération, consultation des entreprises...)</p>				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	55%		45%		100%
	16 500€		13 500€		30 000€

* « Guide des sylviculteurs – Forêts littorales atlantiques dunaires » Thierry Sardin, ONF 2009.

Fiche Cadre : FC1	Type contrat : AC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FA1.2 : Renforcement de la régénération naturelle des boisements dunaires	Priorité : ***
Objectif DOCOB : A1 : Améliorer l'état de conservation des boisements dunaires				
Superficie concernée	<ul style="list-style-type: none"> - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180) = 566 ha - Dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert (2180-2) = 149 ha - Arrière dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4) = 4054 ha Au total, 4769 ha sont concernés par cette mesure. Objectif Surface = 10 ha			
Constat et justification	<p>Partant du principe que la régénération naturelle est à privilégier lorsqu'elle est possible (maintien de la diversité génétique, adaptation aux conditions stationnelles), cette action vise à conserver l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire présentant une faible régénération ou pour lesquels une difficulté prononcée de régénération constitue une menace particulière.</p> <p>L'objectif à long terme est d'assurer la pérennité des formations forestières dunaires par la prise en compte des contraintes liées à leur renouvellement, de rééquilibrer la pyramide des âges des peuplements.</p> <p>L'action participe à l'amélioration de l'état de conservation des habitats de dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert (2180-2), d'arrière dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4) et de façon plus globale, à l'habitat générique des dunes boisées (2180). Elle conforte aussi la régénération du Pin maritime, espèce fortement identitaire du massif ayant des difficultés à se régénérer naturellement sur ces forêts dunaires. Il s'agit en effet, d'une espèce pionnière qui a besoin de lumière pour se régénérer.</p> <p>Au besoin, un complément de régénération peut être utilisé, par semis ou plantation (régénération naturelle assistée). La régénération artificielle en plein n'est pas l'objectif de cette action et ne sera choisie qu'en cas d'échec avéré de la régénération naturelle.</p> <p>On rappelle que la régénération réclame souvent du temps et que la plantation reste une solution de dernier recours lorsque le maintien du peuplement dans des conditions favorables à l'émergence du semis naturel reste inefficace. Ceci est d'autant plus vrai que le milieu est fragile et donc sensible à une intervention brutale.</p> <p>Dans ce cas, des semences locales (récolte et production du plant) adaptées aux conditions stationnelles, devront être privilégiées. Il conviendra de ne pas travailler le sol.</p> <p><i>NB : Cette action peut être couplée avec l'action nommée « FC1.1 : Conservation d'arbres sénescents comme refuge pour la faune » ou en complément de l'action « FA2.1 : Limitation d'espèces arbustives indésirables (Robinier, Mimosa, Ailante...) » lors de régénération artificielle.</i></p>			
Localisation des travaux	Le zonage est à déterminer avec l'animateur du site Natura 2000, après identification des contractants potentiels.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>Les essences éligibles sont celles définies dans les cahiers d'habitats (Pin maritime, Chêne vert, Chêne pédonculé).</p> <p>Régénération naturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface minimale des îlots en régénération fixée à 1 ha; - Objectif minimal fixé à 15% d'espèces feuillus (étage dominant et dominé), porté à 30% pour les stations les plus fraîches ; - Objectif à 15 ans en terme de couverture en semis déclinée par habitat : 50 tiges / ha de pins (porté à 150 tiges / ha pour les stations les plus sèches) ; - Réorientation des parcelles difficilement exploitables ou situées dans les dépressions humides en régénération naturelle de feuillus ; <p>Régénération naturelle assistée</p> <p>Aide aux régénérations de feuillus lors d'éclaircies ou d'exploitation de parcelles monospécifiques de Pins par la plantation d'ébauche de Chêne vert ou pédonculé selon la station</p> <p>Densité de plantation comprise entre 50 tiges /ha au minimum pour un complément (appui complémentaire aux opérations de régénération naturelle en cas de taux de réussite inférieur à 50% au bout de 5 ans) et 200 tiges /ha au maximum en accompagnement.</p> <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'exploitation forestière (coupe d'ensemencement, coupes progressives) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) 			

	<p><u>Suivi :</u> Taux de réussite minimum de 50% au bout des 5 ans</p>				
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - Respect du cahier des charges 				
Coût estimatif	<p>Gyrobroyage localisé pour dégagement des semis Coût : 1000 €/ha Dégagement des taches de semis (2 passages : N+2, N+4) et /ou dépressage avec N : coupe d'ensemencement (non financée) Coût : 800 €/ha/passage soit 1600 €/ha Coût (investissement) : 1000 €/ha Coût (entretien) : 1600 € / ha Coût total = 2600 € / ha Objectif Surface = 26 000 €</p>				
Coût (HT)	26 000 €				
Code contrat N2000	F22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Dégagement des taches de semis acquis - Lutte contre les espèces (herbacées ou arbustives) concurrentes - Mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) et rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture - Plantation ou enrichissement - Transplantation de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinière) à étudier dans l'hypothèse de plantation - Etudes et frais d'expert (coût inférieur à 12 % du montant des travaux) - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Dispositions financières	<p>Sur devis, modalités de versement des aides : paiement sur facture acquittée Plafond : 5000€ / ha Montant de l'aide : jusqu'à 80% de la dépense éligible</p>				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	55%		45%		100%
	14 300€		11 700€		26 000€

Fiche Cadre : FC1	Type contrat : AC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FA2.1 : Limitation d'espèces arbustives indésirables (Robinier, Mimosa, Ailante...)	Priorité : **
Objectif DOCOB :	A.2 Restreindre le développement d'espèces indésirables			
Superficie concernée	<ul style="list-style-type: none"> - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180) = 566 ha - Dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert (2180-2) = 149 ha - Arrière dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4) = 4054 ha Au total, 4769 ha sont concernés par cette mesure. Objectif Surface : 5 ha en estimant 2 ha traités manuellement et 3 ha traités mécaniquement			
Constat et justification	<p>Les espèces indésirables constituent une menace importante pour les milieux naturels. Les forêts dunaires de La Teste ne font pas office d'exception, elles accueillent plusieurs espèces indésirables dont le développement doit être maîtrisé, faute de pouvoir l'éliminer. Toutefois, il est important de préciser que le site Natura 2000 reste relativement préservé et le développement de ces espèces indésirables est très localisé. Il convient dès à présent de limiter les populations qui sont cantonnées autour des cabanes, des campings et près des habitations.</p> <p>On peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En strate arborée, le Robinier (<i>Robinia pseudacacia</i>), le Mimosa (<i>Acacia dealbata</i>), et de façon beaucoup plus ponctuelle, l'Erable negundo (<i>Acer negundo</i>) ; - En strate arbustive, l'Herbe de la pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), l'Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) ; - En strate herbacée, le Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicus</i>) localisé principalement sur les bords de routes, chemins et à proximité des cabanes. <p>L'objectif de cette action est donc d'évaluer le degré d'envahissement du site par des inventaires de terrain pour pouvoir statuer sur la nécessité d'entreprendre des mesures de gestion en conséquence. Il est important également de sensibiliser les habitants et les professionnels (campings par exemple) à ne pas planter d'espèces menaçantes ou ne pas déposer de déchets verts en forêt, ce qui est source d'apport d'invasives.</p> <p><i>NB : Cette action peut au besoin être couplée à l'action de régénération FA1.2.</i></p>			
Localisation des travaux	A déterminer suite aux prospections de terrain et après identification des contractants potentiels.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p><u>Surveillance et lutte contre les espèces arbustives à tendance invasive :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de prospection en vue de localiser les foyers naissants d'espèces végétales indésirables (Mimosa, Robinier, Ailante, Erable negundo, Herbe de la pampa...) ; - Mise en place d'une cartographie sous SIG afin d'effectuer les suivis ; - Arrachage manuel des foyers naissants ; - Exportation des produits et traitement adéquat ; - Evaluer la pertinence d'entreprendre des actions de lutte plus lourdes. <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas entreprendre d'actions propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le Robinier puis ouverture brutale stimulant le drageonnage) - Les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible et doivent recevoir l'accord des animateurs (homologation, dosages...). 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement - Etat initial et état post-travaux des surfaces - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - Comparaison avant et après travaux par photographie - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 			
Coût estimatif	Temps de terrain et arrachage manuel : 1500 €/ha Coût : 3000 € pour 2 ha Temps de terrain et arrachage mécanique : 800 €/ha Coût : 2400 € pour 3 ha Arrachage à renouveler 2 fois : N+1 et N+3 : 500 €/ha (moins coûteux que la première opération) Coût: 5000€ pour les 5 ha concernés Coût total = 10 400 €			
Coût (HT)	10 400 €			
Code contrat N2000	F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable			
Engagements rémunérés concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Enlèvement et transfert des produits de coupe 			

par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Dispositions financières	/				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat	Total	
	55%		45%	100%	
	5 720€		4 680€	10 400€	

Fiches Actions FB1.1 et FB2.1		Fiche Cadre 2: Mise en place de mesures spécifiques à certains habitats d'intérêt majeur	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
B. Développer une mosaïque d'habitats		B1 : Améliorer l'état de conservation des boisements humides arrière-dunaires	
		B2 : Diversifier les habitats humides (2180-5)	
Milieus concernés en priorité		Habitats concernés	
Habitats humides		Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires (2180-5)	
Fiches Actions associées			
FB1.1	Restauration des boisements humides arrière dunaires		
FB2.1	Travaux de création et d'entretien de lande humide		

Fiche Cadre : FC2	Type contrat : AC	Site FR200702 La Teste de Buch	FB1.1 : Restauration des boisements humides arrière dunaires	Priorité : ***
Objectif DOCOB : B1 : Améliorer l'état de conservation des boisements humides arrière-dunaires				
Superficie concernée	<p>- Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires (2180-5) Concerne la déclinaison locale du "Boisement hygrophile arrière dunaire à Bouleau pubescent, Aulne glutineux (Saulle roux) et Osmonde royale"= 244 ha sont concernés par cette mesure.</p> <p>Objectif Surface : 10 ha</p>			
Constat et justification	<p>Cette action concerne les boisements humides à l'Est du site, codés 2180-5 sous la déclinaison locale du "Boisement hygrophile arrière dunaire à Bouleau pubescent, Aulne glutineux (Saulle roux) et Osmonde royale". Ceux-ci subissent un assèchement naturel évoluant progressivement vers l'arrière dune boisée à Chêne pédonculé (2180-4). Ce constat a été fait par comparaison des inventaires 2010/2011 et à la cartographie des stations forestières de 1976.</p> <p>Ce contrat ne concerne pas la déclinaison locale de "Aulnaie marécageuse arrière-dunaire" (2180-5), localisée au Nord-est du site Natura 2000. Elle est en effet, actuellement, en bon état de conservation et nécessite aucune intervention.</p> <p>L'intervention contribue donc à la restauration de ces boisements patrimoniaux (2180-5) par ouverture localisée du couvert et remontée de la nappe de surface.</p> <p>L'objectif est donc principalement de limiter l'assèchement et de permettre la restauration de ces boisements d'intérêt patrimonial.</p> <p>En ouvrant le couvert arboré, de nouveaux habitats vont pouvoir se développer localement et ponctuellement (landes humides, mégaphorbiaies...). La réouverture de clairières ou de landes profitera à des espèces ou habitats d'intérêt communautaire (Fadet des Laiches, Damier de la succise et autres insectes d'intérêt patrimonial). De plus, la création de trouées (chablis, arbre mort sur pied...) engendre des conditions thermiques intéressantes pour le développement d'insectes ainsi que des effets de lisière interne recherchés par certaines Chauves-souris évitant de chasser en milieux fermés (Pipistrelle, Sérotine, Noctule ou Minoptère de Schreibers).</p> <p>Les travaux permettront le maintien de la fonctionnalité écologique des boisements humides. D'anciennes zones humides présentes au niveau du domaine de Camicas peuvent également être concernées par cette action.</p> <p><i>NB : Pour assurer l'entretien des zones concernées, il est possible de coupler cette action avec une action de dégagements manuels comme technique alternative au travail mécanique (réf F 22708 « Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques »).</i></p>			
Localisation des travaux	A déterminer grâce à la cartographie des habitats et après identification des contractants potentiels.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>Les espaces ouverts peuvent faire l'objet de travaux ponctuels afin de lutter contre leur fermeture dès lors qu'ils jouent un rôle dans la conservation de l'espèce ou de l'habitat considéré.</p> <p>Les clairières (et autres espaces ouverts) à maintenir ou à créer doivent avoir une superficie maximale de 1500 m², et une superficie minimale de 500 m². Les surfaces sont mesurées à partir du bord interne des fûts des arbres de bordure, à 1,30 m de hauteur.</p> <p>Les engins devront donc être adaptés à la sensibilité du milieu, afin d'éviter le tassement et l'orniérage.</p> <p>Les rémanents d'exploitation (houppiers, branches...) sont à enlever. Si un broyage est nécessaire, l'export des broyats est à juger au vu de l'état de la strate végétale et la litière présentes sur les zones concernées (l'export peut accélérer le processus de renaturation).</p> <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Le bénéficiaire met en œuvre des actions visant à augmenter de façon sensible la proportion de gros bois dans son peuplement (l'ouverture de clairières doit donc préserver les gros bois) ; - Lorsque la concentration de grand gibier peut nuire à l'habitat ou à l'espèce considérée, le bénéficiaire, s'il est titulaire du droit de chasse, s'engage à exclure, dans et en lisière des clairières, les agrainages et les pierres à sel. Il s'engage également à chasser ces zones pour éviter un trop fort développement des populations (sanglier par exemple). Le bénéficiaire s'engage également à ne pas installer de nouveau mirador dans une clairière faisant l'objet 			

	du contrat.				
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - Respect du cahier des charges 				
Coût estimatif	Arrachage manuel, coupe, enlèvement des jeunes arbres : 4 jours d'ouvriers forestiers à 300 €/j Coût : 1 200 € Broyage : 450€/ha Coût : 4500 € Débroussaillage manuel en plein avec exportation des produits : 3 100 €/ha Coût : 31 000 € Coût total = 36 700€				
Coût (HT)	36 700€				
Code contrat N2000	F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou de landes				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat - Dévitalisation par annellation ; - Débroussaillage, fauche, broyage ; - Nettoyage du sol ; - Elimination de la végétation indésirable ; - Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur				
Dispositions financières	Plafond : 4000 € pour une création de clairière ou autre milieu ouvert, 2200 € pour un rétablissement				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	55%		45%		100%
	20 185 €		16 515€		36 700€

Fiche Cadre : FC2	Type contrat : AC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FB2.1 : Travaux de création et d'entretien de lande humide	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	B2 : Diversifier les habitats humides (2180-5)			
Superficie concernée	- Aulnaies, saulaies, bétulaies et Chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires (2180-5) Concerner la déclinaison locale du "Boisement hygrophile arrière dunaire à Bouleau pubescent, Aulne glutineux (Saulle roux) et Osmonde royale" = 244 ha sont concernés par cette mesure. Objectif Surface : 25 ha			
Constat et justification	<p>Cette action vise l'ouverture de surfaces occupées actuellement par des boisements humides qui s'assèchent progressivement et évoluent vers des boisements d'arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4). Cette action permettra la création et l'entretien de landes humides par ouverture du couvert.</p> <p>Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.</p> <p>En effet, cette action de réouverture des boisements permettra la création de landes humides d'intérêt communautaire (codés 4030-8) ou prioritaire (codés 4020*), peu ou pas présents actuellement sur le site Natura 2000.</p> <p>Cette action contribue également au maintien de certaines espèces faunistiques. Dans notre cas, ce sont les Chiroptères et les lépidoptères inféodés aux landes humides (Fadet des laiches et Damier de la succise) qui pourront être favorisés par la mise en place d'un réseau de landes humides.</p>			
Localisation des travaux	A déterminer grâce à la cartographie des habitats et après identification des contractants potentiels.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abattage des arbres / arrachage des régénérations d'arbres (< 2 mètres) ; - Exportation des produits à l'aide d'engins adaptés à la portance des sols ; <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) <p>Pour les zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement ; - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux ; - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau ; - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires. 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 			
Coût estimatif	<p>Arrachage manuel, coupe, enlèvement des jeunes arbres : 8 jours d'ouvriers forestiers à 300 €/j</p> <p>Coût : 2 400 €</p> <p>Broyage : 450€ /ha</p> <p>Coût : 11 250 €</p> <p>Coût total : 13 650€</p>			
Coût (HT)	13 650€			
Code contrat N2000	A32301 P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage			
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arasage des tourradons 			

	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Dispositions financières	/				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	6 825€		6 825€		13 650€

Fiches Actions FC 1.1 à FC2.2		Fiche cadre 3 : Mise en place de mesures spécifiques à certaines espèces d'intérêt majeur	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
C. Favoriser la présence des populations d'espèces d'intérêt		C1 : Renforcement de la capacité d'accueil des insectes saproxylophages	
		C2 : Maintien d'un contexte favorable aux Chiroptères	
Milieux concernés en priorité		Habitats concernés	
Habitats forestiers		Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180)	
		Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180-2)	
		Arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4)	
		Aulnaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires (2180-5)	
		Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> (9190-1)	
Espèces		Petit Rhinolophe (1303)	
		Grand Rhinolophe (1304)	
		Minoptère de Schreibers (1310)	
		Lucane Cerf volant (1083)	
		Grand capricorne (1088)	
Fiches Actions associées			
FC1.1	Conservation d'arbres sénescents feuillus comme refuge pour la faune		
FC2.1	Protection des gîtes et renforcement de la capacité d'accueil des Chiroptères		
FC2.2	Création d'une signalétique sur les enjeux de préservation de la biodiversité en forêt et les comportements à adopter		

Fiche Cadre : FC3	Type contrat : AC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FC1.1: Conservation d'arbres sénescents feuillus comme refuge pour la faune	Priorité : **
Objectif DOCOB :	C1 : Renforcement de la capacité d'accueil des insectes saproxylophages			
Superficie concernée	<ul style="list-style-type: none"> - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180)= 566 ha - Dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert (2180-2) = 149 ha - Arrière dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4) = 4054 ha - Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires (2180-5) = 257 ha <p>Au total, 5026 ha sont concernés par cette mesure.</p> <p>Objectif : 30 arbres disséminés et 5 îlots de sénescence</p>			
Constat et justification	<p>L'évaluation de l'état de conservation des boisements selon la méthode « Carnino » a permis de mettre en évidence la très faible abondance des arbres sénescents feuillus sur l'ensemble du site. Le bois mort assure une meilleure fonctionnalité des habitats forestiers d'intérêt communautaire et un meilleur état de conservation. Les insectes saproxylophages et certaines Chauves-souris ont besoin d'arbres sénescents et d'arbres morts à cavités pour leur alimentation, leur repos en tant que gîte (de transit, d'hibernation ou de reproduction). Bois mort sur pied ou au sol, les feuillus et notamment les Chênes sont profitables aux insectes saproxylophages, contrairement au Pin. C'est pourquoi, il convient de préserver et augmenter des arbres sénescents au sein du massif dunaire.</p> <p>En complément, la mise en place d'îlots de sénescence va permettre de créer de nombreux micro-habitats pour la reproduction, la protection ou l'alimentation d'espèces variées. On peut alors citer les insectes saproxylophages, les champignons, les Pucidés, les rapaces nocturnes ou les Chiroptères.</p> <p><i>Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions forestières (de l'annexe 1), par exemple l'action FA1.1 : « Travaux d'irrégularisation des boisements dunaires » et FA1.2 : « Renforcement de la régénération naturelle des boisements ».</i></p>			
Localisation des travaux	Sur l'ensemble des boisements dunaires			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>Un seul contrat par parcelle cadastrale sera autorisé par période de 30 ans.</p> <p>Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles, car non desservies par un réseau de desserte existant) ne sont pas éligibles.</p> <p>Les contrats portent sur des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action d'au moins 5 m³ bois fort. Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence.</p> <p>Le contrat portera sur les engagements allant au-delà du 5^{ème} m² réservé à l'hectare (volume commercial). Les arbres contractualisés doivent au minimum avoir un diamètre supérieur à 40 cm à la hauteur d'1,30 m et présenter au moins une cavité.</p> <p>Les essences éligibles, la qualité écologique des arbres et leur localisation seront conformes aux préconisations du document d'objectifs.</p> <p>Le bénéficiaire s'engage à respecter une distance de sécurité entre les arbres sélectionnés et les accès ou lieux fréquentés et mettre en place une signalisation à l'entrée du massif si nécessaire. Les arbres sélectionnés devront être situés à plus de 30 m d'un chemin ouvert au public pour des raisons de sécurité.</p> <p>Le bénéficiaire doit également s'engager à ne pas autoriser sciemment la mise en place de nouveaux aménagements ou équipements susceptibles d'attirer du public (bancs, sentiers, pierres à sel, agrainoirs) à moins de 30 m des arbres contractualisés.</p> <p><u>Ilot de sénescence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marquage et maintien de chablis/chandelles, au minimum 1 par ha, diamètre >40 cm, comportant des cavités de diamètre >3cm - Ilot de 0,5 à 1 ha avec trois arbres répondant aux critères d'éligibilité - Eviter systématiquement les zones de fréquentation du public <p><u>Maintien d'arbres pour les insectes saproxylophages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marquage et maintien d'au moins un arbre par parcelle qui comporte un intérêt pour l'accueil de ces insectes, - Arbre d'un diamètre > 50 cm, d'une hauteur > 10 m et en bon état sanitaire (limite abaissée à 30 cm 			

	pour le Chêne vert)				
	<u>Engagements non rémunérés :</u> - Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe - Marquage des arbres à la peinture, matérialisé par un triangle pointé vers le bas à 1,30 m du sol - Assurer le caractère indigène de l'essence des arbres retenus - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Suivi écologique				
Points de contrôle	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - Respect du cahier des charges - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente				
Coût estimatif	Mise en place des îlots de sénescence : 1000€/îlot Coût : 5000 € pour 5 îlots Marquage d'un arbre âgé par hectare sélectionné : 150€/arbre Coût : 4500€ pour 30 arbres disséminés				
Coût (HT)	9 500€				
Code contrat N2000	F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans, ainsi que d'éventuelles études et frais d'experts - L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chandelle, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement. - Mesure de précautions adaptées par rapport au public 				
Dispositions financières	Barème régional : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mise en place et maintien d'îlots de sénescence</u> 500€ pour un îlot de 0.25 à 0.5 ha, comportant au moins 2 arbres répondant aux critères d'éligibilité 1000€ pour un îlot de 0.5 à 1 ha, comprenant au moins 3 arbres répondant aux critères d'éligibilité 2000€ pour un îlot de plus de 1 ha, comprenant au moins 6 arbres répondant aux critères d'éligibilité L'aide est plafonnée à 2000€ par hectare contractualisé. - <u>Maintien d'arbres disséminés :</u> Chêne pédonculé, Chêne vert, Bouleaux, Aulne glutineux, Châtaignier : 150€/arbre La prise en compte d'une perte de revenu est prévue de manière exceptionnelle pour cette action selon le coût d'immobilisation du capital (arbre et fond qui le porte), tiges et essences (pas de cubage). 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	55%		45%		100%
	5225€		4275€		9500€

Fiche Cadre : FC3	Type contrat : AC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FC2.1 : Protection des gîtes et renforcement de la capacité d'accueil des Chiroptères	Priorité : ***
Objectif DOCOB :		C2 : Maintien d'un contexte favorable aux Chiroptères		
Superficie concernée	L'ensemble du site Objectifs visés : 5 poses de gîtes aux abords de cabanes forestières Fermeture de 9 entrées de blockhaus occupés			
Constat et justification	<p>Cette action regroupe toutes les catégories d'actions en faveur des espèces qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières qui facilitent l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces considérées. Il peut s'agir d'ébauches de nids ou de nichoirs, de sites de nourrissage, d'éléments de protection des gîtes de chauves souris, de réhabilitation de murets, etc. Cette action ne finance pas les actions d'entretien.</p> <p>Dans la plupart des constructions anciennes ou récentes, habitées ou non, il existe des espaces utilisables par les Chauves-souris... L'action consiste par exemple à installer de nouveaux gîtes aux abords des cabanes forestières, propices à la présence de chauves souris.</p> <p>Site de l'Eden L'opération concerne également les blockhaus de la batterie de l'Eden, site avéré et très fréquenté par une espèce de Chauve souris cavernicoles (le Grand Rhinolophe) en tant que gîte d'hibernation. Deux autres espèces d'intérêt communautaire ont également été identifiées (le Petit Rhinolophe et le Minoptère de Schreibers). En période d'activité, les Chauves-souris occupent les gîtes cavernicoles de façon principalement diurne. Pendant la léthargie hivernale, ceux-ci sont occupés en permanence, jours et nuits. On comprend ainsi l'extrême importance que représentent ces milieux pour les Chauves-souris qui y séjournent pendant une partie de leur cycle biologique annuel. Le site de l'Eden présente également un intérêt historique majeur car il conserve les trois derniers exemplaires terrestres de bâtiments codés 669 encore visibles dans le secteur d'Arcachon. Des visites, réalisées par l'association GRAMASA, ont été mises en place pour sensibiliser le public à ce patrimoine historique. Actuellement, ce site n'est pas fermé aux personnes et est régulièrement dégradé (grappeurs, squatteurs...). Les Chauves-souris sont donc régulièrement dérangées par l'intrusion de personnes, notamment pendant leurs périodes sensibles de leur cycle de vie (période d'hibernation notamment pour le Grand Rhinolophe). La fréquentation humaine constitue la principale source de dérangement au travers de l'éclairage, de l'augmentation de température dans les blockhaus et du bruit. Il y a donc urgence d'agir pour limiter la fréquentation et les dérangements pour ces espèces et notamment pour la population de Grand Rhinolophe.</p> <p><i>NB : Cette action est couplée avec l'action suivante : FC2.2 « Création d'une signalétique sur les enjeux de protection des sites de reproduction des Chiroptères ».</i></p>			
Localisation des travaux	Abords des cabanes Blockhaus de la batterie de l'Eden			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p><u>Etude préalable :</u> Identifier les gîtes et inventorier les populations de Chiroptères ; Vérifier la compatibilité des installations avec la biologie des espèces.</p> <p><u>Cabanes forestières, mise en place de gîtes artificiels :</u> Repérer les espaces pouvant convenir aux Chauves-souris dans les bâtiments (sous les toits, façades ensoleillées...)</p> <p><u>Batterie de l'Eden, protection des gîtes :</u> Deux solutions existent pour la fermeture des entrées de blockhaus : <ul style="list-style-type: none"> - La pose de grilles à barreaux horizontaux, avec un écartement compris entre 15 et 20 cm de bord à bord pour le Grand Rhinolophe ; - La pose de porte avec des ouvertures rectangulaires horizontales d'au moins 15 à 20 cm de haut et 70 cm de large, sur les parties hautes. Des métaux solides seront utilisés et traités anticorrosion. Les points faibles (visseries, serrures ou cadenas) seront protégés des actes de vandalisme. Les entrées ne seront pas condamnées pour garder un accès pour les suivis scientifiques (Suivi</p>			

	chiroptérologique et patrimonial au sein des bunkers). 14 grilles ou portes seront à prévoir ainsi qu'une tôle (pour la séparation du Bunker « cuisine ») et 14 cadenas en laiton. <u>Engagements non rémunérés :</u> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire)				
Points de contrôle	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente				
Coût estimatif	<u>Cabanes forestières :</u> Achat de gîte artificiel et pose : 30 € Coût = 150 € pour 5 gîtes <u>Batterie de l'Eden :</u> 14 grilles ou portes et une tôle : environ 10 000 € Finition peinture pour toutes les grilles ou portes = environ 4 500 € 14 cadenas laiton = environ 300 € Coût = 14 800 € Coût total = 15 000€				
Coût (HT)	15 000 €				
Code contrat N2000	A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et entretien de muret - Aménagements spécifiques pour les gîtes à chauves souris (pose de grille ou portes, ...) - Autres aménagements (placettes de nourrissage, nichoirs, ...) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Dispositions financières	/				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	7500 €		7500 €		15 000 €

Fiche Cadre : FC3	Type contrat : AC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FC2.2 : Création d'une signalétique sur les enjeux de préservation de la biodiversité en forêt et sur les comportements à adopter	Priorité : **
Objectif DOCOB :	C2 : Maintien d'un contexte favorable aux Chiroptères			
Superficie concernée	L'ensemble du site			
Constat et justification	<p>L'action concerne les investissements visant à informer les usagers de la forêt afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.</p> <p>Elle est spécifiquement présentée dans ce document dans le but de sensibiliser les acteurs locaux sur les Chiroptères, groupes d'espèces à très fort enjeu sur le territoire national.</p> <p>Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage, ou de recommandations pour ne pas déranger ou déloger les Chiroptères pendant leur période sensible. Elle pourra notamment être proposée autour de la Batterie Ar.42 du site de l'Eden.</p> <p>Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.</p> <p><i>NB : Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion des milieux forestiers. Elle est couplée avec la protection des sites de reproduction des Chiroptères (action FC2.1).</i></p>			
Localisation des travaux	L'ensemble du site			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>- L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000.</p> <p>- Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée, ou tout au contraire de participer à la sensibilisation du grand public aux richesses historiques et écologiques du territoire.</p> <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <p>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</p> <p>- Respect de la charte graphique ou des normes existantes</p> <p>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)</p>			
Points de contrôle	<p>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</p> <p>- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies)</p> <p>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>			
Coût estimatif	<p><u>Conception des panneaux :</u> 2 jours à 500 € = 1 000 €</p> <p><u>Fabrication + pose des panneaux + support :</u></p> <p>3 panneaux grand format : 500 €/unité = 1500 €</p> <p>6 petits panneaux informatifs : 300 €/unité = 1800 €</p>			
Coût (HT)	3300 €			
Code contrat N2000	F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt			
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux ; - Fabrication ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - Entretien des équipements d'information ; - Etudes et frais d'expert ; - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Dispositions financières	<p>- Aide plafonnée à 200 € par panneau d'interdiction ou de signalisation (montant de l'aide couvrant 100% de la dépense éligible),</p> <p>- 15 000 € par opération pour la mise en place de panneaux d'information détaillés ou pédagogiques (le montant de l'aide couvre 80% si l'opération n'excède pas 15 000€, 40% si l'opération coûte plus de 15000€ et prévoit un apport des collectivités).</p>			
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat	
	55%		45%	
	1815 €		1485 €	
			Total	
			100%	
			3300 €	

Fiches Actions FD1.1 à FD 1.2		Fiche cadre 4: Sensibilisation autour des richesses du site Natura 2000	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
D. Mettre en place une logique de communication et de sensibilisation		D1 : Donner aux acteurs du territoire les outils nécessaires à une meilleure appropriation du patrimoine naturel	
Milieux concernés en priorité		Habitats concernés	
		Tout le territoire	
Fiches Actions associées			
FD1.1	Création d'une signalétique sur les enjeux de la préservation de la biodiversité en forêt		

Fiche Cadre : FC4	Type contrat : AC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FD1.1 : Création d'une signalétique sur les enjeux de la préservation de la biodiversité en forêt	Priorité : **	
Objectif DOCOB :	D1 : Donner aux acteurs du territoire les outils nécessaires à une meilleure appropriation du patrimoine naturel				
Superficie concernée	L'ensemble du site				
Constat et justification	<p>L'action concerne des aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.</p> <p>Cette action repose sur la mise en place de panneaux matérialisant la possibilité de circuler ou non, de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).</p> <p>Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...) et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.</p>				
Localisation des travaux	<p>Au niveau des endroits stratégiques, c'est-à-dire fréquentés (parking de la dune du Pilat, Domaine de Camicas, golf d'Arcachon, plages du lac de Cazaux Sanguinet...), en accord avec le Syndicat mixte de la grande Dune du Pilat, les projets de sentiers d'interprétation du Conseil Général...</p> <p>Les habitats et espèces les plus sensibles seront ciblés en priorité.</p>				
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>- L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000.</p> <p>- Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée, ou tout au contraire de participer à la sensibilisation du grand public.</p> <p><u>Création d'une signalétique de sensibilisation du grand public</u>: L'objectif est d'apporter une information sommaire sur les habitats ainsi que sur les espèces de flore et de faune qui les occupent, cela afin que le grand public s'approprie ce patrimoine naturel. Des petits panneaux viendront en complément afin de signaler le classement du site en zone Natura 2000.</p> <p><u>4 panneaux grande taille + 8 petits panneaux informatifs.</u> Conception des panneaux, fabrication et pose</p> <p><u>Engagements non rémunérés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) 				
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 				
Coût estimatif	<p>Conception des panneaux : 4 jours à 500 € Coût : 2 000 €</p> <p>Fabrication + pose des panneaux + support :</p> <p>4 panneaux grand format : 500 €/unité Coût : 2000 €</p> <p>8 petits panneaux informatifs : 300 €/unité Coût : 2400 €</p> <p>Coût total : 6 400€</p>				
Coût (HT)	6 400€				
Code contrat N2000	A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Dispositions financières	/				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017

Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	3 200€		3 200€		6 400€

Fiches Actions FE1.1 à FE 2.1		Fiche cadre 5: Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
E. Améliorer les connaissances naturalistes		E1 : Améliorer les connaissances sur la faune	
		E2 : Améliorer les connaissances sur la flore et les habitats d'intérêt communautaire	
Milieux concernés en priorité		Habitats concernés	
Transversal			
Fiches Actions associées			
FE1.1		Compléter les inventaires faunistiques	
FE2.1		Poursuivre le diagnostic sur les pelouses rases arrière dunaires (2130-5), sur les landes sèches thermo-atlantiques (4030-4) et les ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse (2130-4*).	

Fiche Cadre : FC5	Type contrat : HC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FE1.1 : Compléter les inventaires faunistiques	Priorité : *
Objectif DOCOB : E1 : Améliorer les connaissances sur la faune				
Surface concernée L'ensemble du site				
Constat et justification	<p>Chiroptères : Les forêts dunaires de la Teste de Buch présentent d'ores et déjà un intérêt majeur pour l'accueil des Chauves-souris (territoire de chasse, gîte d'hibernation au niveau des bunkers,...). Les Chiroptères sont de très bons indicateurs de l'état de conservation des milieux, de même que les mustélidés patrimoniaux (Loutre d'Europe et Vison d'Europe). Les inventaires chiroptérologiques effectués sur le site Natura 2000 ont permis d'inventorier 7 espèces de Chauves-souris dont trois inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore 92/43. Une dizaine de jours de terrain ont été effectués pour inventorier ce groupe d'un point de vue qualitatif. L'écoute par ultrasons et la recherche de gîtes ont été privilégiées. L'objectif de ces premiers inventaires était de réaliser un premier état des connaissances sur le site Natura 2000. Les résultats obtenus ne sont donc pas exhaustifs et des compléments d'inventaires s'avèrent nécessaires au vu de la superficie du site et du nombre de jours réalisé. En effet, d'autres espèces patrimoniales, non identifiées en 2010-2012 sont susceptibles d'être présentes sur le site (Oreillard, Barbastelle Noctule, Pipistrelle pygmée...).</p> <p>De plus, une espèce à fort enjeu européen, tel que le Grand Rhinolophe a été contactée en période d'hibernation avec des effectifs non négligeables sur le site de l'Eden (une soixantaine pour l'hiver 2012 sur l'ensemble des bunkers). Le but est alors d'affiner la connaissance du cortège d'espèces présent, de l'état des populations et des enjeux de conservation qui en découlent. Les prospections vont alors privilégier la recherche de gîtes en forêt, au niveau des cabanes ou au niveau et à proximité des bunkers.</p> <p>Autres mammifères patrimoniaux : Aux vues des données bibliographiques, des inventaires complémentaires devront être effectués sur les mustélidés et reptiles patrimoniaux (Cistude d'Europe, Loutre et Vison d'Europe) inféodés aux zones humides et à la craste de Nezer, afin de vérifier leur présence éventuelle (les inventaires 2010-2012 n'ont pas été concluants quant à la présence de ces espèces).</p> <p>Insectes saproxylophages : L'intérêt de la Forêt dunaire de La Teste de Buch pour la conservation de l'entomofaune a été démontré lors des premiers inventaires et cela notamment pour les Coléoptères saproxyliques. Toutefois, une espèce patrimoniale citée sur le Formulaire Standard de Données (FSD), le Lucane Cerf Volant, n'a pu être retrouvée lors des inventaires 2010-2011 (ONF, C. VAN MEER, 2010). D'autres espèces d'insectes ont pu être observées (Fadet des laiches, Damier de la succise) mais en faibles effectifs sur le site. Ces espèces patrimoniales sont ciblées par la Directive Habitat et c'est pourquoi leur répartition et l'état des populations sur le site doivent être précisés. Ces éléments permettront d'étoffer les connaissances sur ce groupe taxonomique et donc sur les enjeux de conservation qui en découlent.</p> <p>Autres inventaires : entomofaune (arachnides...), avifaune, flore et lichen D'autres groupes taxonomiques peuvent être de bons bioindicateurs pour qualifier les habitats et améliorer les connaissances sur les espèces présentes. Aux vues des données bibliographiques, des inventaires complémentaires devront être effectués sur l'avifaune qui n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques.</p>			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau des bunkers pour les Chiroptères, - Au niveau des cabanes forestières pour les Chiroptères et à proximité pour les insectes saproxylophages, - Le long de la craste de Nezer et des habitats humides pour les reptiles, mustélidés et les lépidoptères (liés aux zones humides), - A déterminer par les opérateurs désignés pour les boisements dunaires (Chiroptères et insectes saproxylophages). 			
Modalités d'intervention	<p>Chiroptères : Détection ultrasonore et recherche de gîtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospections nocturnes par point d'écoute (divers protocoles possibles) sur l'ensemble du site après avoir déterminé les secteurs les plus favorables ; - Repérage complémentaire de gîte diurne ou de colonie de mise bas (Arbres à cavité ou autres, cabanes, bunkers sur le site de l'Eden) ; - Complément d'inventaires (quantitatif) sur le site de l'Eden tout au long du cycle de vie des 			

	<p>Chauves-souris et bilan des effectifs avant et après la mise en place des protections à l'entrée des bunkers (contrat proposé : FC2.1 : Protection des sites de reproduction des Chiroptères)</p> <p>Capture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette technique d'inventaire sera envisagée uniquement en sortie de gîte et si la présence de colonie est avérée, cela pour estimer la taille de la population et sa dynamique. <p>- Localisation GPS des relevés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une base de données - Rédaction d'un rapport de présentation des résultats + évaluation patrimoniale <p><u>Insectes saproxylophages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospection des boisements dunaires et des milieux favorables adjacents ; - Prospection des alentours des cabanes (présence de vieux Chênes) ; - Identification par capture (si nécessaire) ; - Prospections étalées sur l'ensemble de la période favorable ; - Localisation GPS des relevés ; - Elaboration d'une base de données ; - Rédaction d'un rapport de présentation des résultats + évaluation patrimoniale. <p><u>Autres mammifères patrimoniaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospection des boisements humides le long de la craste de Nezer - Localisation GPS des relevés - Elaboration d'une base de données - Rédaction d'un rapport de présentation des résultats + évaluation patrimoniale 				
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de terrain - Document de synthèse (avec présentation éventuelle des sonogrammes) - Base de données 				
Coût estimatif	<p><u>Chiroptères :</u> Prospection de terrain : 9 jours à 650€/j soit 5850 € Interprétation, saisies des données et rédaction d'un document de synthèse : 5 jours à 650 €/j soit 3250 € Coût : 9100 €</p> <p><u>Insectes saproxylophages :</u> Prospection de terrain : 6 jours à 650€/j soit 3 900 € Interprétation, saisies des données et rédaction d'un document de synthèse : 3 jours à 650 €/j soit 1 950 € Coût : 5850 €</p> <p><u>Autres mammifères patrimoniaux :</u> Prospection de terrain : 3 jours à 650 €/j soit 1950 € Interprétation, saisies des données et rédaction d'un document de synthèse : 1 jour à 650 €/j soit 650 € Coût : 2600 €</p> <p>Coût total : 17 550 €</p>				
Coût (HT)	17 550 €				
Code contrat N2000	Sans objet car il s'agit d'une action hors contrat				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement potentiel	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau				

Fiche Cadre : FC5	Type contrat : HC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FE2.1 : Poursuivre le diagnostic sur les pelouses rases arrière dunaires (2130-5), sur les landes sèches thermo-atlantiques (4030-4) et les ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse (2130-4)	Priorité : *
Objectif DOCOB :	E2 : Améliorer les connaissances sur la flore et les habitats d'intérêt communautaire			
Surface concernée	L'ensemble des zones favorables (pare-feux, chemins forestiers, lisières forestières, clairières ou cabanes)			
Constat et justification	<p>Les premiers inventaires réalisés sur le site ont permis d'identifier ces pelouses annuelles acidiphiles, d'intérêt prioritaire (2130-5*/2150*), les landes sèches thermo-atlantiques (4030-4) et les Ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse, également d'intérêt prioritaire (2103-4*).</p> <p>Toutefois, les connaissances acquises lors des études initiales du diagnostic du DOCOB n'ont pas permis de les identifier et de les cartographier précisément.</p> <p>Les pelouses rases arrière-dunaires ont été cartographiées sur les pare-feux. Elles sont présentes également ponctuellement et, dans certains cas, au niveau de clairières, de pistes forestières ou de cabanes peu visitées. Il y a donc un enjeu important de caractériser plus précisément ces pelouses (notamment à proximité des cabanes) et de les cartographier sur l'ensemble du site Natura 2000.</p> <p>Les landes sèches thermo-atlantiques n'ont, quant à elles, été cartographiées qu'au niveau de certains chemins et pare-feux. Elles n'ont pas été localisées en sous-bois (présence probable mais localisée au Nord-ouest). L'objectif est donc d'améliorer les connaissances sur cet habitat afin de préciser sa répartition sur le site.</p> <p>Les Ourlets acidiphiles héliophile à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse n'ont pas été cartographiés car ils sont à priori répartis sur l'ensemble du périmètre Natura 2000 mais de façon très ponctuelle ce qui rend très difficile leur caractérisation et leur cartographie à l'échelle d'un site de 5 000 ha.</p>			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> - Cabanes forestières ; - Clairières ; - Lisière forestière ; - Pare-feux (cartographie plus précise) - Boisement dunaire (partie Nord-ouest du site Natura 2000) 			
Modalités d'intervention	<p>- La stratégie d'échantillonnage devra être élaborée en privilégiant les secteurs moins prospectés pendant la première campagne de terrain (cabanes forestières et clairières).</p> <p>Les pelouses, principalement localisées à proximité des cabanes, devront être caractérisées précisément tout comme les ourlets acidiphiles en lisière forestière et bordure de chemins.</p> <p>Le nombre de relevés dépendra du nombre de jours de terrain déterminé avec l'opérateur. La localisation des relevés respecte les préconisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation GPS des relevés ; - Les espèces à haute valeur patrimoniale et/ou protégées feront l'objet d'une quantification de leur population ; - Les prospections de terrain se feront pendant la période de floraison qui s'étend du printemps à la fin de l'été pour les espèces tardives. <p>- Elaboration d'une base de données</p> <p>- Rédaction d'un rapport de présentation des résultats + évaluation patrimoniale</p>			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de terrain - Document de synthèse - Base de données 			
Coût estimatif	<p>Prospection de terrain : 10 jours à 650€/j Coût : 6 500 €</p> <p>Caractérisation des habitats localisés au niveau des pare-feux, lisières forestières et des chemins forestiers (où les habitats prioritaires auront été identifiés), des clairières et des cabanes : 2 jours à 650 € Coût : 1 300 €</p> <p>Cartographie complémentaire : 3 jours à 650 € Coût : 1 950 €</p> <p>Rédaction d'un rapport de synthèse : 1 jour à 650 € Coût : 650 €</p> <p>Coût total : 10 400 €</p>			

Coût (HT)	10 400 €				
Code contrat N2000	Sans objet car il s'agit d'une action hors contrat				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement potentiel	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau				

Fiches Actions		Fiche cadre 6 : L'animation du DOCOB	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
F : S'assurer de la réalisation des actions du DOCOB et de leur suivi		G1 : Organiser la phase d'animation	
Milieux concernés en priorité		Habitats concernés	
Transversal			
<p><u>Actions à réaliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des secteurs opportuns pour les opérations à mettre en place ; - Prise de contact auprès des propriétaires contractants ; - Détermination des opportunités de Contrat Natura 2000 ; - Expertise et réalisation des Contrats Natura 2000 ; - Suivi des travaux et du respect des cahiers des charges, suivis écologiques en découlant ; - Etude et cartographie des stations forestières au sein du système dunaire (distribution des stations selon les gradients trophiques et hydriques) définies à l'aide du catalogue des types de stations forestières des dunes littorales aquitaines et du Marensin (JM SAVOIE – 1990) ; - Animation autour des Chiroptères ; - Animation sur la préservation de la biodiversité en forêt ; - Plan de communication et plan signalétique (charte graphique, localisation des px...) - Réalisation et édition de plaquette sur les habitats, les espèces et les menaces. <p><u>Révision du Docob sur 5 ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des actions "hors contrat" - Bilan des inventaires complémentaires - Suivi de l'état de conservation des populations d'espèces et des habitats d'intérêt communautaire - Suivi des espèces végétales indésirables sur l'intégralité du site (en plus des zones traitées) 			

Fiche Cadre : FC6	Type contrat : HC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FF1.1 : Action d'accompagnement : Animation du DOCOB	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	G. S'assurer de la réalisation des actions du DOCOB et de leur suivi			
Superficie concernée Localisation des travaux	L'ensemble du site Natura 2000			
Modalités d'intervention	<p>Mettre en œuvre le DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contact avec les différents propriétaires, - Information, conseil et orientation dans le choix des mesures à contractualiser pour parvenir aux objectifs du DOCOB - Liste et localisation des parcelles concernées, des habitats et des espèces, des engagements et des recommandations techniques prévues dans le DOCOB - Contact des experts et des partenaires pour réaliser des études préalables - Diagnostic préalable pour la mise en oeuvre des actions - Définition du calendrier prévisionnel et du bilan financier - Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers (rassemblement des pièces constitutives des dossiers...) - Prise de contact avec le maître d'ouvrage et les prestataires concernés - Appui technique pour le montage des dossiers techniques et financiers - Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB <p>Mettre en place un suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Docob</p> <p>Mesures contractuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer <i>in situ</i> de la bonne compréhension des engagements avec le contractant ▪ Appui technique à la réalisation des travaux ▪ Suivi de la réalisation des travaux <p>Mesures hors contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer <i>in situ</i> de la bonne compréhension des mesures ▪ Appui technique à la réalisation des travaux ▪ Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions prévues et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB <p>Mesures transversales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi ▪ Définir et mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'évolution des habitats naturels, leur état de conservation et la pertinence des actions menées ▪ Prévoir de relever ces indicateurs en milieu et en fin de contrat <p>Assurer la coordination générale du projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et sensibilisation des acteurs du site sur la biodiversité présente, les comportements à adopter ... ▪ Préparation, animation et compte rendu des réunions du comité de pilotage ▪ Elaboration des rapports d'activités annuels et intermédiaires ▪ Bilan général de l'application du DOCOB <p>Actions d'animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation autour des Chiroptères ▪ Animation sur la préservation de la biodiversité en forêt ▪ Réalisation, et édition de plaquette sur les habitats, les espèces et les menaces (dont la plantation des espèces indésirables) 			

Points de contrôle	Convention pluriannuelle entre la structure animatrice et l'Etat sur 3 ans				
Coût estimatif	Journée de travail animateur : 35j/an à 650€/j Coût total : 22 750€/an				
Coût (HT)	68 250 €				
Code contrat N2000	Action d'accompagnement : financée par des fonds publics				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	Sans objet car hors contrat				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement potentiel	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau				